

L'hon. M. Turner: A mon avis, la demande de biens de consommation qui se traduit par l'expansion économique serait assez élevée et la diminution temporaire autorisée par le Parlement devrait prendre fin, ce qui a été divulgué aux journalistes lors de la conférence de presse nationale quand on m'a proposé ces options.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DEMANDE D'UN RAPPORT SUR CERTAINES SUBVENTIONS

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Expansion économique régionale auquel j'ai signifié mon intention de la poser. Étant donné les révélations faites au comité permanent de l'expansion économique régionale concernant des millions de dollars offerts à titre de subventions par son ministère et dont il n'a pas été fait rapport au Parlement, conformément aux dispositions de la loi, le ministre s'engage-t-il à présenter un rapport provisoire au Parlement au début de la semaine prochaine, fournissant les renseignements actuellement disponibles. Je pose la question parce que le sous-ministre a déclaré que plusieurs semaines s'écouleront avant qu'un rapport complet ne puisse être fourni.

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le député sait, comme on l'a mentionné hier au comité permanent de l'expansion économique régionale, que j'ai chargé mon ministère de présenter aussitôt que possible un rapport supplémentaire sur les cas où l'on a offert de nouveaux stimulants. Le sous-ministre et moi-même avons donné hier cette assurance au comité permanent. Nous tiendrons parole.

M. Burton: Comme on a admis avoir révisé les subventions d'environ 90 sociétés, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi le Parlement devrait attendre plusieurs semaines avant d'avoir un rapport sur la situation?

M. l'Orateur: Je doute que la question supplémentaire soit recevable.

M. Burton: Le ministre ne s'engagerait-il pas à accélérer la préparation de ce rapport et à fournir un rapport provisoire, comme je l'ai demandé dans ma question originale, qui nous donnerait les renseignements disponibles à l'heure actuelle et nous permettrait de vérifier les dossiers des ministères? En outre, donnerait-il à la Chambre l'assurance que ces renseignements seront publiés avant les prochaines élections fédérales?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, j'ignore quand les prochaines élections auront lieu.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Le ministre a dit, peut-être avec raison, qu'il faudrait beaucoup de temps pour étudier les 1,400 cas dans lesquels on a déjà

accordé des subventions, mais ne pourrait-il pas, au moins au début de la semaine prochaine, nous présenter une liste des 90 sociétés dont, comme il l'a déjà dit au comité, les subventions ont été révisées?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je m'oppose à préparer un rapport intérimaire, car je voudrais être bien sûr que les chiffres qui seront cités seront exacts. Autrement, je crois que les membres du comité seraient en droit de nous accuser d'avoir donné de fausses informations. Il faudrait réviser tous les dossiers, et je crois que nous pourrions présenter un rapport dans un délai raisonnable.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MISES À PIED DANS LE NORD-OUEST DU QUÉBEC—LE REFUS DE VERSER DES PRESTATIONS—LA RÉVISION DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné la fermeture des mines Quéumont et Noranda, de même que de l'usine CIP dans la ville de Témiscaming les mises à pied obligent ces compagnies à verser des indemnités de départ, et voici que la Commission d'assurance-chômage refuse de verser des prestations à ces nouveaux chômeurs, sous prétexte que tant que ces suppléments n'auront pas été épuisés aucune prestation ne leur sera versée. L'honorable ministre est-il en mesure de dire si son ministère est en train de réviser cette situation, que je juge tout à fait illogique, afin que ces chômeurs «en chômage» soient traités équitablement?

[Traduction]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, tout ce qui entre dans la composition du revenu fait présentement l'objet d'une étude à la lumière du Règlement, y compris les indemnités de cessation d'emploi, de licenciement et de vacances. En règle générale, l'indemnité de cessation d'emploi est répartie sur une période n'excédant pas 33 semaines pour s'assurer que les personnes qui occupent un emploi permanent y ont encore droit.

[Français]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je voyais sourire le ministre de l'Expansion économique régionale lorsque j'ai dit que les chômeurs étaient «en chômage». Mais cela est vrai, ils sont «en chômage»!

Cependant, je voudrais que le ministre dise si les syndicats locaux ont fait des réclamations ou présenté des mémoires au ministère, afin que ces gens soient traités de façon équitable, car même s'ils reçoivent des indemnités de départ, ils sont quand même chômeurs.